

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 2

Séance du 25 octobre 2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq octobre à 20h le conseil municipal régulièrement convoqué le 18 octobre 2016, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. Joseph BUR, M. Jean-Luc KAPFER, Mme Marie-Laure PFEIL, Mme Nathalie ANTONI, Mme Laurence BENDER, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Sébastien FUCHS, Mme Estelle OHLMANN, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents excusés : Mme Simone LATOURNERIE, Mme Tania LAZARUS.

n°1.- Délibération 2016/39 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Estelle OHLMANN comme secrétaire pour la séance de ce jour.

n°2.- Délibération 2016/40 (Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine public)

objet : Demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) des bâtiments communaux recevant du public

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances fixait de nombreux objectifs à atteindre avant le 1^{er} janvier 2015, parmi lesquels celui de l'accessibilité généralisée à toute forme de handicap pour l'ensemble des établissements recevant du public, qu'ils soient de propriété publique ou privée.

Or compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise aux normes dans les délais impartis, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré officiellement les Agendas d'Accessibilité Programmée qui permettent aux gestionnaires/propriétaires d'E.R.P. de poursuivre l'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015 en s'engageant de réaliser les travaux nécessaires dans un délai déterminé.

Après consultation de plusieurs prestataires en vue de la réalisation du diagnostic et de la réalisation des dossiers Ad'AP des établissements communaux recevant du public, le Maire fait savoir que l'architecte Caroline KANDEL de Morschwiller a été retenue pour effectuer cette mission.

L'adjoint au Maire chargé des bâtiments expose alors à l'assemblée délibérante le travail fourni par l'architecte mandaté portant sur les 7 bâtiments/installations, dont seul un, à savoir la tribune foot, est conforme en tout point à la réglementation en matière d'accessibilité.

Au vu du dossier présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer auprès des services de l'Etat ladite demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur deux périodes de 3 ans (en raison de la situation financière délicate de la collectivité) chiffrée à 235 500 € H.T., portant sur l'ensemble des bâtiments recevant du public appartenant à la Commune, à savoir la Mairie, la salle polyvalente, l'école, le presbytère, l'église et le local commercial.

n°3.- Délibération 2016/41 (Finances locales – décisions budgétaires)

objet : Décision modificative n°1/exercice 2016

Afin de pouvoir procéder au règlement des dépenses afférentes à la location des bâtiments modulaires, rendues nécessaires pour assurer la continuité du service public de l'enseignement dans la cadre de l'opération de restructuration de l'école primaire, qui ne peuvent être imputées en section d'investissement, le Maire propose de basculer les crédits correspondants ouverts au budget primitif 2016 vers la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 suivante, au niveau du chapitre :

Section de fonctionnement : Dépenses			Section de fonctionnement : Recettes		
011	Charges à caractère général	Réel : + 202 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	Réel : + 60 000,00
6135	Locations mobilières	+ 202 000,00	70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	+ 60 000,00
023	Virement à la section d'investissement	Ordre : - 142 000,00			

Section d'investissement : Dépenses			Section d'investissement : Recettes		
			021	Virement de la section de fonctionnement	Ordre : - 142 000,00
23	Immobilisation en cours	Réel : - 142 000,00			
2313	Constructions	- 142 000,00			
	Opération pour compte de tiers	Réel : - 60 000,00		Opération pour compte de tiers	Réel : - 60 000,00
45811	Opérations investissement sous mandat	- 60 000,00	45821	Opérations investissement sous mandat	- 60 000,00

n°4.- Délibération 2016/42 (Commande publique – actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre)

objet : Restructuration et extension de l'école primaire : acceptation d'un sous-traitant d'un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande du bureau d'études SIB de Wolfisheim, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, souhaitant sous-traiter l'ensemble des études de structure bois à Ingénierie Bois de Bischheim, tout en conservant les études de structure en béton armé.

Au regard des pièces et renseignements fournis, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ accepte le bureau d'études Ingénierie Bois de Bischheim comme sous-traitant du co-traitant SIB de Wolfisheim, membre du groupement de maîtrise d'œuvre, et agréé les conditions de paiement, reprises au nouveau tableau de répartition des honoraires ;
- ↳ autorise le Maire à signer l'acte de sous-traitance correspondant.

n°5.- Délibération 2016/43 (Commande publique – marchés publics)**objet : Restructuration et extension de l'école primaire : délégation au Maire pour les actes de sous-traitance**

Dans le cadre de la délégation consentie par délibération du 13 juin 2016, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises à l'issue de l'ouverture des plis des différents lots du marché de travaux à procédure adaptée relatif à l'extension et la restructuration de l'école primaire de Batzendorf. Il précise que deux situations peuvent se présenter pour la sous-traitance à laquelle peuvent recourir les entreprises : soit elle est prévue dès le dépôt de l'offre et à ce moment-là, la signature du marché par l'organe exécutif dûment habilité, vaudra acceptation de la sous-traitance et agrément des conditions de paiement, soit la demande est présentée ultérieurement ce qui fera l'objet d'un acte spécial.

En vue de ne pas retarder certains actes d'exécution liés aux marchés publics et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ délègue au Maire l'acceptation des sous-traitants proposés par les entreprises attributaires des lots du marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école, ainsi que l'agrément de leurs conditions de paiement ;
- ↳ autorise le Maire à signer tout acte de sous-traitance.

n°6.- Délibération 2016/44 (Institutions et vie politique – désignation de représentants)**objet : Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière : membres désignés par le Conseil municipal**

Le Maire informe le Conseil municipal avoir été saisi par le Président de l'Association Foncière de Remembrement de Batzendorf dans le cadre du renouvellement du Bureau qui aura lieu courant du mois de novembre. Il précise que les membres du Bureau sont nommés pour six ans parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil municipal. Le Maire, après avoir communiqué les noms des 5 personnes (trois titulaires et deux suppléants) retenues par la Chambre d'Agriculture, invite l'assemblée à en désigner 5 autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide de ne pas voter au scrutin secret ;
- ↳ désigne comme membres au Bureau de l'Association Foncière
 - ▶ en tant que titulaires :
 - Monsieur Joseph BUR, domicilié à Batzendorf – 2, rue de la Musau
 - Monsieur Jean-Noël BURG, domicilié à Batzendorf – 33, rue Principale
 - Monsieur Mathieu TRAUTTMANN, domicilié à Batzendorf – 2, impasse des Jardins
 - ▶ en tant que suppléants :
 - Monsieur Dominique BUR, domicilié à Huttendorf - 68, rue de l'Ecole
 - Monsieur Yves DEBES, domicilié à Batzendorf – 2, rue de l'Eglise.